

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion du 08 Novembre 2021

Membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

DB N° 02/2021

--- L'an deux mille vingt et un, le huit novembre à 17h30

le bureau la C.C. Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'AUBIGNOSC, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 29 Octobre 2021

Membres présents : MM. René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Alain COSTE, Frédéric DAUPHIN, Angélique EULOGE, Claude GUERINI (suppléant), Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Jean-Philippe MARTINOD, Jean-Noël PASERO, Pierre-Yves VADOT

Absent(s) excusé(s) : Brice CHADEBEC, Frédéric DRAC, Nicolas FIGUIERE, Yannick GENDRON, Philippe IZOARD

OBJET : ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF AUX CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR 2022

--- Monsieur Président rappelle aux membres du bureau que la CCJLVD est dotée de la compétence SPANC. Il précise que dans ce cadre, elle doit procéder à la réalisation des contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif, prévus dans l'arrêté du 27 avril 2012, autrement dit : la réalisation des contrôles de diagnostics des installations existantes et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs ; l'instruction et le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (contrôles de conception et d'exécution) ; et la réalisation des diagnostics dans le cadre des ventes immobilières.

--- Monsieur Président rappelle que pour l'année 2021, les contrôles du SPANC ont été confiés à la SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM) et indique que ce contrat de prestations arrive à terme au 31 décembre prochain.

--- Monsieur Président rappelle qu'il a donc été décidé en bureau, le 16 septembre dernier de lancer une nouvelle consultation, conformément à l'article R 2122-8 du code de la commande publique, afin de veiller à choisir l'offre la plus pertinente tout en s'assurant de faire une bonne utilisation des deniers publics.

Il précise que le cahier des charges a été envoyé à la SEM, à VEOLIA, ainsi qu'à toutes les communes de la CCJLVD (pour publication de l'AAPC sur les sites internet, et diffusion à des éventuels auto-entrepreneurs qui assureraient ce type de prestation).

--- Monsieur Président indique que les offres devaient être envoyées à la CCJLVD avant le 18 octobre 2021.

--- Monsieur Président indique qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres. Il s'agit de la SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM). L'offre reçue est la suivante :

TYPE DE CONTRÔLE	À TITRE INDICATIF RAPPEL DES TARIFS DE LA SEM (PU HT ACTUELLEMENT)	À TITRE INDICATIF RAPPEL DES TARIFS DE LA SEM (PU TTC ACTUELLEMENT)	À TITRE INDICATIF RAPPEL DES TARIFS CCJLVD (PU TTC) actuels	Proposition TARIF SEM pour 2022 (PU HT)	Proposition TARIF SEM 2022 (PU TTC)	EVOLUTION TARIF SEM 2021/2022
Contrôle de conception des installations	90,00 €	99,00 €	200,00 €	92,27 €	101,50 €	+ 2,53%
Contrôle de bonne exécution des travaux	132,00 €	145,20 €	200,00 €	135,27 €	148,80 €	+ 2,48%
Contre-visite le cas échéant	144,00 €	158,40 €	240,00 €	147,64 €	162,40 €	+ 2,53%
Contrôles de diagnostics des installations existantes et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs	144,00 €	158,40 €	240,00 €	147,64 €	162,40 €	+ 2,53%
Vente d'immeuble	144,00 €	158,40 €	240,00 €	147,64 €	162,40 €	+ 2,53%

--- Monsieur Président indique qu'à titre indicatif, le nombre de contrôles annuels prévisionnels pour 2022 ne devrait pas dépasser :

- 80 contrôles de conception des installations
- 80 contrôles de bonne exécution des travaux
- 5 contre-visites le cas échéant
- 120 contrôles de diagnostics des installations existantes et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs
- 15 ventes d'immeubles

--- Monsieur Président indique donc que les tarifs seraient (au maximum et en fonction du nombre de contrôles) les suivants :

TYPE DE CONTRÔLE	CONTRÔLES À RÉALISER EN 2022	ESTIMATION DU COUT DE LA PRESTATION HT	ESTIMATION DU COUT DE LA PRESTATION TTC
Contrôle de conception des installations	80	7 381,82 €	8 120,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	80	10 821,82 €	11 904,00 €
Contre-visite le cas échéant	5	738,18 €	812,00 €
Contrôles de diagnostics des installations existantes et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs	120	17 716,36 €	19 488,00 €
Vente d'immeuble	15	2 214,55 €	2 436,00 €
		38 872,73 €	42 760,00 €

**en dessous du seuil
de 40 000 € HT**

--- Au regard des montants (inférieurs à 40 000 € mais supérieurs à 10 000 €), et conformément à la délibération DCC N° 18/2020 du 22 juillet 2020 autorisant le bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des conventions et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT, le bureau de la CCJLVD est aujourd'hui en mesure de prendre la décision d'attribution du contrat relatif aux contrôles du SPANC.

--- À l'unanimité, les membres du bureau :

- **CLASSE** l'offre de la SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM) comme l'offre économiquement la plus avantageuse,
- **ATTRIBUE** par conséquent le marché relatif à la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif à la SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM) aux tarifs HT suivants :
 - Contrôle de conception : 92,27 € (101,50 € TTC)
 - Contrôle de bonne exécution : 135,27 € (148,80 € TTC)
 - Contre-visite le cas échéant : 147,64 € (162,40 € TTC)
 - Contrôle des installations existantes : 147,64 € (162,40 € TTC)
 - Vente d'immeuble : 147,64 € (162,40 € TTC)
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée d'un an.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la Communauté de communes
Jabron-Lure-Vançon-Durance



René AVINENS